

NAO 2025

Réunion du 20 octobre 2025...



Intervention du Directeur Général Adjoint...

Dans le contexte d'un énième gouvernement désigné, les interlocuteurs changent fréquemment, ce qui complexifie sensiblement les négociations avec la Direction Générale.

Comme on pouvait s'y attendre, le DGARH n'a pas de bonnes nouvelles à nous annoncer :

Pas d'augmentation générale des salaires pour 2025 !!!

Les tutelles n'autorisent pas le DG à procéder à une augmentation générale des salaires.

Quels sont les leviers sur lesquels on peut agir en 2025 :

a/ Le rachat de jours RTT majoré, **demandé par le SNAP**, n'est plus envisageable compte tenu des délais de mise en œuvre qui ne permettent pas un paiement sur le salaire de décembre 2025 au plus tard.

b/ Une prime de partage de la valeur (PPV), versée sur la paie de **DECEMBRE 2025**.

- **800 €** pour agents de droit privé positionnés au niveau A,B,C,D et pour les agents publics de catégorie 1 et 2,
- **500 €** pour les agents de droit privé positionnés à partir du niveau E et pour les agents publics de catégorie 3 et 4.

Ces montants sont fixés pour un agent travaillant à temps plein.

c/ Une revalorisation des tickets restaurant à hauteur de **12 € 10** (part patronale : 7.26 € / part salariale : 4.84 €)

Intervention du SNAP

Le pouvoir d'achat est la 1^{ère} préoccupation des Français aujourd'hui et les agents de France Travail sont sur cette attente majeure.

Nous prenons acte de la position des tutelles aboutissant à **0 revalorisation pour 2025** et déplorons ce décalage entre les exigences de performance et l'absence de reconnaissance par nos tutelles.

Parler de mesures périphériques autofinancées ne peut pallier la perte de pouvoir d'achat qui aura des conséquences aussi sur l'attractivité de nos emplois. Nous avons de nombreux collègues qui n'arrivent même plus à se loger et nous avons beaucoup de difficultés à recruter avec le niveau de nos salaires qui ne suivent pas l'évolution du marché du travail.

La pilule est plus qu'amère compte tenu du contexte de transformation de l'institution et de la réforme de l'assurance chômage à venir qu'il faudra assumer.

Nous ne sommes pas opposés aux accessoires de salaire mais cela ne comble pas les attentes des collègues qui veulent une reconnaissance financière non seulement pour maintenir leur pouvoir d'achat mais surtout pour reconnaître les efforts considérables qui leur sont demandés.

**Pour le SNAP,
le compte n'y est vraiment pas !**

En l'absence de revalorisation salariale, le DGARH, au terme de cette réunion, constate le désaccord et proposera aux négociateurs un PV de désaccord afin que la DG puisse mettre en œuvre unilatéralement ces 2 mesures.

